

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Promotion de la santé : Le premier plan stratégique bruxellois est sur les rails !

**Sur proposition de la Ministre de la Santé bruxelloise Cécile Jodogne, le gouvernement francophone bruxellois a désigné jeudi, les opérateurs du nouveau plan stratégique de promotion de la santé 2018-2022 qui vise à réduire les inégalités sociales de santé à Bruxelles. A la suite d'appels à projets, les services d'accompagnement et de support, les acteurs et les réseaux de promotion de la santé ont été désignés par le gouvernement francophone bruxellois.**

Pour rappel, la sixième réforme de l'Etat a transféré la compétence de la Promotion de la Santé de la FWB à la COCOF. Dans ce cadre, un décret et un plan stratégique devait, selon la Ministre, être rapidement mis en œuvre pour répondre aux enjeux de la santé à Bruxelles.

Le nouveau plan a été construit en concertation avec le secteur et prévoit une évaluation, le but étant d'adapter les priorités définies aux besoins de la population. **Plusieurs objectifs** ont été fixés dans ce nouveau plan stratégique bruxellois :

- a) Contribuer de manière ciblée à prévenir les maladies non-transmissibles par le soutien aux comportements favorables à la santé en matière d'alimentation, d'activités physiques, de consommation de tabac et d'alcool ainsi que par le soutien aux démarches de promotion de santé mentale.
- b) Contribuer de manière ciblée à prévenir les infections et maladies transmissibles par la prévention des IST (VIH et VHC notamment) et la prévention et le dépistage de la tuberculose.
- c) Favoriser la santé et le bien-être des publics sur des territoires et dans des milieux de vie spécifiques par la promotion de la santé sexuelle, la réduction des risques en matière de drogues, la promotion de la santé dans les milieux de vie jeunes et en milieu carcéral, la promotion de la santé des personnes en situation de vulnérabilité.

CABINET DE CÉCILE JODOGNE

**Un service d'accompagnement et sept services de support<sup>[1]</sup> ont été désignés et subventionnés pour un montant de 1.238.000 euros. Les acteurs en promotion de la santé<sup>[2]</sup> ont été désignés et subventionnés pour un montant de 2.425.500 euros. Quatre réseaux en promotion de la santé<sup>[3]</sup> ont été désignés et subventionnés pour un montant de 154.530 euros.**

*« En plus de certains programmes qui existent depuis longtemps et qui ont montré leur pertinence, j'ai souhaité donner des impulsions à certains domaines prioritaires tels que la prise en compte des inégalités de santé basées sur le genre et promotion de la santé des femmes, la santé en milieu carcéral ou encore la réduction des risques en milieu festif et étudiant. »*

*« L'objectif de ce plan est d'améliorer le bien-être de la population et de réduire les inégalités sociales de santé en mobilisant de façon concertée l'ensemble des politiques publiques. La finalité du Plan de promotion de la santé répond aussi au troisième objectif de Développement durable de l'ONU adopté en septembre 2015 et pour lequel la Belgique s'est engagée à permettre à tous les citoyens de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge », conclut la Ministre Cécile Jodogne.*

---

<sup>[1]</sup> Il s'agit de CBPS, Culture & Santé, Eurotox, Observatoire Sida & sexualités, Question Santé, Repères, SIPES ULB et UCL-RESO. Ils sont désignés pour 5 ans.

<sup>[2]</sup> Il s'agit de Alias, Alzheimer Belgique, Appétit des indigestes, Entr'aides Marolles, Espace P, Fédération laïque des Centres de Planning familial, Fédération des Maisons Médicales, FARES, Forêt-Quartier-Santé, GAMS, I.CARE, Infor Drogues, Liaison antiprohibitionniste, Médecins du Monde, SSM Le Méridien, Maison Médicale Asaso, Modus Vivendi, Mutualités chrétiennes, Mutualités socialistes, les Pissenlits, Plate-Forme Prévention Sida & Sireas, Promotion Santé et Médecine Générale, Question Santé, RAPA - L'Autre lieu, Réseau Santé Diabète Bruxelles, Sida'SOS. Ils sont désignés pour une période de 3 ans.

<sup>[3]</sup> Il s'agit de Femmes et santé, GAMS, Modus Vivendi, Univers Santé. Il sont également désignés pour une période de 3 ans.